



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 28661

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les modifications annoncées des textes régissant la profession d'infirmier, plus particulièrement les articles L 4161-1 et R 4311-1 du code de la santé publique. Les infirmiers s'inquiètent aujourd'hui de mesures qui ne semblent pas avoir été prises en concertation avec leur profession. Les infirmiers sont néanmoins tout à fait favorables à une évolution de la profession mais souhaitent être consultés dans leur ensemble afin d'envisager sereinement les évolutions futures. Aussi, il souhaite savoir comment le gouvernement envisage ces modifications et sur quel calendrier.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28661

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6510

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)